

Le trait d'union

Le bulletin d'information de votre mairie

Chères Dégagnacoises, chers Dégagnacois,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal.

Nous avons toujours souhaité et œuvré pour que ce dernier puisse être l'expression de nos forces vives et de nos associations.

Les prévisions pour le 1er semestre 2025 sont :

- L'adressage sera mis en application pour faciliter l'accès au secours.
- De plus, début janvier, deux personnes passeront au domicile des habitants afin de faire le recensement de notre commune.

Nous vous souhaitons, mon conseil municipal et moi-même de passer de belles fêtes de fin d'année.

Le Maire, Didier PUGNET

Le vendredi 6 décembre à 18h, sur la place du village, les élus de Dégagnac ont invité les habitants pour l'illumination des décorations de Noël.



Cet événement, qui s'inscrit dans un esprit de partage et de convivialité, est entièrement financé par les élus à titre personnel (hors budget communal).

Pour la troisième année consécutive, cet instant festif a rassemblé les habitants du village autour d'un vin chaud, d'un chocolat chaud et de savoureux plateaux de charcuterie et de pizzas dans une ambiance simple et conviviale.

Cette année encore, petits et grands ont pu s'émerveiller devant la venue tant attendue du Père Noël, qui a fait une apparition magique pour le plus grand bonheur des enfants.

Votre journal de décembre 2024

A la une ...

A la rencontre des porte-drapeaux

Délibérations des conseils municipaux

Le recensement

L'adressage

Actu Sport

Marché estival

Rappel à la loi

Symictom

Nouveaux services

Ça bouge

Etat civil

page 1

pages 2

pages 3-4-5

pages 6-7

page 8

page 9

page 10

page 11

pages 12

page 13

page 14

page 15

Porte drapeau : l'hommage de la Nation aux combattants et disparus pour la France.



« Les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, assurant lors des manifestations patriotiques, le service du port du drapeau tricolore de leur association. Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation Française, aux combattants et aux disparus. Il se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance ».

Office National des Combattants et des Victimes de guerres.

Monsieur Jacques BACH né à Campagnac les Quercy, est domicilié à Dégagnac.

Sur proposition d'un ami, il a accepté d'être porte-drapeau pour la première fois en 1975, lors du décès de M. Roger Pechmagre.

Bien des années après, il a été officiellement nommé, et a poursuivi son dévouement pendant plus de 30 ans.

Après autant d'années de devoir accompli, ce printemps dernier, Monsieur BACH a pris la décision de laisser sa place.



Monsieur Pierre SALANIÉ né à Dégagnac s'est engagé auprès des porte-drapeaux de Cazals dans les années 1970 à la création de l'association. Il sera un fidèle représentant des anciens combattants jusqu'en 2023.

Cet engagement est le témoignage de son respect pour les morts de toutes les guerres. C'est aussi l'occasion de rencontres, de partage des valeurs qui lui sont chères.

Monsieur René BETAILLE, habitant à Dégagnac, est devenu notre nouveau porte-drapeau.

Né à Dégagnac, il est profondément attaché à la commune. Aussi, c'est tout naturellement qu'il s'est porté volontaire pour remplacer M. Salanié, porte-drapeau depuis plus de 50 ans.

Sensible à la rigueur militaire acquise lors de son service militaire en 1965-66, il déclare « avoir envie de rendre service et se sentir utile ». Il a souhaité s'engager dans cette mission « en hommage aux anciens et par respect pour ceux qui ont donné leur vie pour que nous soyons libres aujourd'hui ».



Un sens civique à saluer et qui pourrait susciter des vocations.

En effet, la FNACA est toujours à la recherche d'un porte-drapeau pour le remplacement de M. Bach.

*Le compte rendu des conseils municipaux est disponible
et consultable en mairie et sur le site de : degagnac46.fr.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024

Renouvellement d'adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies

Au vu des éléments présentés et sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident de l'adhésion de la commune de Dégagnac au groupement de commandes précité,
- Approuvent la convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune de Dégagnac.

Convention charges scolaires - Mairie du Vigan

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la mairie du Vigan, une convention pour le paiement des charges aux frais de scolarité pour la présence d'un enfant dont la famille habite la commune de Dégagnac.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Dégagnac est une commune membre du RPI Dégagnac – Lavercantière – Rampoux – Thédillac.

Le RPI dispose d'une école à Dégagnac permettant l'accueil des enfants répartis de la petite section au CM2.

Après une courte discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refusent la signature de cette convention.

Cet enfant peut être accueilli à Dégagnac. Monsieur le Maire doit contacter la mairie du Vigan pour transmettre cette décision.

Informations et questions diverses

- Adressage : prochaine étape menée par le SDAIL : métrage pour attribution du numéro.
- PLUi : pas de nouvelle information en date de ce conseil.
- Monsieur Thomas, président du SIVOS, fait un compte rendu du conseil d'école sur la constance des effectifs de l'école.
Une demande a été faite par le SIVOS et les RPE pour un 4^{ème} poste, au vu du nombre d'enfants dans un cycle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2024

Création d'un emploi non permanent pour remplacement temporaire d'activité

Le maire informe les élus :

- du départ à la retraite d'un employé communal,
- de la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique. Il s'agit d'un poste à temps partiel à raison de 26h par semaine pour la durée du 1er septembre au 31 décembre 2024.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- la création de ce poste,
- la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.
- les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2024.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024

Création d'un poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi-Compétences » (PEC)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis le 1^{er} janvier 2018, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recourir aux contrats « Parcours Emplois-Compétences » qui remplacent les Contrats Uniques d'Insertion .

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent .

La création d'un poste d'adjoint technique, est accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec France Travail Occitanie et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Désignation d'un référent Moustiques

Il y a nécessité à désigner un référent Moustiques tigrés, moustiques qui s'implantent en Occitanie et posent un problème de santé publique.

Il s'agit d'un insecte qui peut transmettre des maladies virales comme la dengue, le Zika ou le chikungunya.

Après échange, les membres du conseil municipal, désignent, à l'unanimité, Jean-Luc Lledo, référent.

Recensement de la population en 2025 : coordonnateur et agents recenseurs

Il y a nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement.

Deux agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, seront recrutés pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Déviations : accès à l'école

Il y a nécessité de faire des travaux d'aménagement pour l'accès avec un véhicule à moteur au site de l'école.

Un projet de déviation permettant la sécurité de tous (piétons et véhicules) est proposé. Les membres du conseil municipal, conscients de la nécessité de faire cet aménagement, acceptent le projet et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afin que soit mis en place ce nouveau sens de circulation le plus rapidement possible.

L'information sera transmise aux administrés, parents d'élèves, et service du transport dès que cet agencement sera effectif.

PLAN PROJET DEVIATION « Accès à l'école »





Recensement

Cette année, la commune de Dégagnac réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Il suffit de suivre les instructions indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.



Maïté Taillade
Agent recenseur



Marie-Claude Poncet
Agent recenseur

Si vous n'avez reçu aucun document, contactez la **Mairie de Dégagnac** au **05 65 41 53 42**

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

mairie-de-degagnac46@orange.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population,

rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**.

Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Cadeau aux aînés

Cette année, le cadeau aux aînés s'adresse aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Vos élus passeront au domicile de chacun.



Un agent communal part à la retraite



Mercredi 20 novembre 2024 les élus et les employés communaux de Dégagnac ont fêté le départ à la retraite d'un des leurs.

Claude Muller est né à Salviac en 1962 puis est venu habiter Dégagnac.

Il a d'abord travaillé en tant qu'ébéniste avant d'entrer agent communal à la commune de Dégagnac en 1995. Il a donc passé 29 ans au service technique de la commune. Il connaît tous les chemins et toutes les routes qui sillonnent le territoire communal. Ce sont des kilomètres de voirie qu'il a entretenu avec enthousiasme et dévouement juché sur le tracteur, il connaît les moindres coins et recoins de notre commune !

Nous lui avons tous souhaité une bonne retraite, qu'il profite bien du temps qui est maintenant libéré pour s'adonner à ses passions, la chasse, le travail du bois et autres plaisirs.



Adressage

L'adressage est en cours de réalisation sur la commune.

Il consiste à attribuer une adresse unique aux bâtiments d'habitation et permet une localisation précise des différents habitants de la commune.

Pourquoi est-ce important d'avoir une adresse unique ?

Les principales raisons pour lesquelles une dénomination correcte est un point essentiel :

- Une **rapidité d'intervention** des divers services de secours.
- Une **optimisation de la livraison** du courrier et colis.
- Une **efficacité des divers services** à domicile (aide à la personne, service de ramassage ...).
- Un **meilleur repérage** pour se déplacer facilement.
- Une **gestion des listes électorales** et du recensement facilitée.
- Pour le bon **déploiement de la fibre**.



Comment cela se passe ?

La commission d'adressage mise en place par M. le Maire et présidée par M. Roques est accompagnée par le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot).

Les voies de la commune à nommer ont été répertoriées. Pour les dénominations, nous **avons utilisé le cadastre comme référence** et des points physiques remarquables existants à proximité (four, fontaine, croix, moulin...).

Ensuite, il s'agit d'assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert. La procédure de numérotation choisie est celle au métrique qui permettra d'intercaler plus facilement de nouveaux numéros. Avec ce système, les numéros des propriétés représentent la distance séparant le début de la voie et le point de référence de l'habitation.

Les panneaux seront installés par la mairie et la plaque avec votre numéro vous sera fournie la 1^{ère} fois. Chaque propriétaire devra veiller à sa visibilité et à son entretien.

Une fois les étapes validées, la mairie vous enverra une attestation d'adressage qui vous indiquera votre nouvelle adresse. Ce document vous permettra de faire valoir la mise à jour.

Le site officiel www.service-public.fr permettra alors aux administrés de communiquer gratuitement leur changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir de la page « Changement d'adresse en ligne ».

Pour toute information concernant l'adressage dans notre commune, veuillez contacter :

mairie-de-degagnac46@orange.fr



Les échos de l'USD

La vie du club a repris ses activités de football grâce à notre équipe sénior féminine en entente avec Cazals.

Quel plaisir de revoir vivre ce stade.

Venez nombreux supporter nos filles.

Le président,

Boules lyonnaises

Cette année s'est bien déroulée avec 2 concours de boules à la belle saison:

- notre concours traditionnel de printemps.
- le challenge Yvon Bouscasse fin août.

Un grand nombre de participants s'est inscrit. Des amis boulistes de Yvon se sont affrontés sur fond de convivialité afin de remporter le challenge Yvon Bouscasse offert et mis en jeu par sa famille.



C'est d'ailleurs l'équipe Lobrit de Figeac qui a gagné le concours.

En championnat, le club a terminé l'année 24/25 avec une place de demi finaliste en AS loisirs, et une finale perdue en championnat du Lot quadrette face à Figeac.

Nous vous rappelons que la lyonnaise se joue tant au masculin qu'au féminin.

Nous sommes contents de constater pour cette année l'arrivée d'une féminine au sein de notre amicale bouliste.

**Rejoignez nous nombreux,
bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.**

Le président.

Trail

Le 8 juin 2024, le Comité des Fêtes de Dégagnac a organisé un événement sportif, le trail semi-nocturne VTT et marcheurs. Ce rendez-vous a réuni amateurs de nature et de sport.

Le parcours, spécialement aménagé pour l'occasion, a permis aux vététistes d'affronter des sentiers techniques avec des montées raides et des descentes sinueuses. Les marcheurs, quant à eux, ont emprunté des chemins plus paisibles mais tout aussi charmants, profitant de la nature environnante.



À l'arrivée, l'ambiance est devenue encore plus festive. Les participants, fatigués mais ravis, ont pu se réchauffer autour d'une soupe à l'oignon, un plat traditionnel.

Cet événement a été un véritable succès, grâce à son organisation et à l'engagement du Comité des Fêtes de Dégagnac. Sportifs et marcheurs se sont retrouvés pour partager non seulement une performance sportive, mais aussi un moment de convivialité.

Le marché estival

Comme chaque année, la mairie est heureuse de renouveler son marché estival, un événement désormais incontournable qui rythme la belle saison. Les dates de ce rendez-vous festif seront à partir du vendredi 4 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 pour permettre à chacun de venir partager ces moments uniques.

Les producteurs, toujours fidèles à cet événement, investiront de nouveau la place du village pour vous offrir le meilleur de leurs produits. Vous pourrez y découvrir une riche variété de trésors : des produits du terroir savoureux (fruits, légumes, fromages, charcuteries, etc.), des cosmétiques naturels, et bien d'autres merveilles. Une occasion idéale pour soutenir les talents locaux tout en savourant des produits authentiques et faits avec passion.



Deux marchés gourmands viendront également ponctuer l'été, le vendredi 18 juillet 2025 et le vendredi 1^{er} août 2025, dans la tradition des années précédentes, grâce au soutien précieux du Comité des Fêtes de Dégagnac. Ces soirées festives, empreintes de convivialité, seront accompagnées d'une animation musicale envoûtante et d'une buvette, pour prolonger les plaisirs de ces instants partagés.

Nous adressons un grand merci à tous ceux qui rendent ces soirées aussi réussies : les habitants du village, les vacanciers de passage, et toutes les personnes venues d'ailleurs. Grâce à votre enthousiasme et à votre présence chaleureuse, ces événements ont su devenir un véritable succès, célébrant le partage et la joie de vivre ensemble.

Nous espérons vous retrouver nombreux cette année 2025, pour perpétuer cette belle tradition et vivre à nouveau des moments magiques au cœur de notre village.

Rappels à la loi

Déjections canines sur l'espace public

Chaque propriétaire d'un animal en est responsable.

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les voies publiques et les espaces verts.

Le maître du chien doit prendre les mesures nécessaires pour éviter toutes ces gênes à la fois visuelles et olfactives.

A ce propos, il existe un texte de loi, article 531-2 du code pénal qui stipule que le propriétaire est passible d'une amende de 35 euros s'il ne ramasse pas les crottes de son chien.

Nous faisons à nouveau appel au civisme de chacun afin de garder notre beau village propre et agréable.



Maltraitance animale

La loi stipule qu'il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou en captivité.

Si vous êtes témoins de mauvais traitements envers un animal, il est maintenant possible de signaler ces faits à la police ou à la gendarmerie nationale anonymement en composant le 17 ou en déposant une plainte au 911.

La loi prévoit une peine jusqu'à 3 ans de prison et une amende de 45000 euros pour sévices graves ou cruauté sur un animal.



Horaires déchetterie de Salviac

Lundi	Fermé	
Mardi		14h - 18h
Mercredi		14h - 18h
Jeudi	09h - 12h	
Vendredi	09h - 12h	
Samedi		14h - 17h
Dimanche	Fermé	



DÉCHETS TRIONS ET COMPOSTONS

Les mauvais comportements relatifs aux déchets ont un impact direct sur vos impôts.

DIMINUONS NOS DÉCHETS



Pour chaque déchet, le bon geste :

VERRE



EMBALLAGES/PAPIERS/ CARTONS...



Papier, carton,
plastique, revues, ...



TEXTILES



Refashion.fr/citoyen | Refashion.citoyen

Textiles, linge de maison,
chaussures, maroquinerie,
(même usagés)



BIODÉCHETS



Déchets de cuisine, restes
de repas, déchets de
jardin (petites quantités) ...



ENCOMBRANTS/DÉCHETS ÉLECTRIQUES...



Bois, encombrants,
huiles usagées, pneus,
déchets électriques,
gravats ...



Le Plombier Du Jardin a été créé en 2023 sur la commune de Dégagnac. Après avoir acquis une forte expérience pendant 20 ans dans le monde de l'arrosage, de l'irrigation, Cédric Azam vous propose ses services pour:

- Installation du système de récupération d'eau de pluie pour la maison, le jardin et exploitation agricole,
- Installation et dépannage du système d'arrosage (terrains communaux, terrains de sport,...),
- Installation et dépannage du système d'irrigation (goutte à goutte, ...),
- Installation et dépannage de pompes diverses,
- Dépannage piscine.

Contact: au 06 71 73 07 01

Mail: leplombierdujardin@outlook.fr

Site web: www.leplombierdujardin.fr



Une nouvelle **assistante maternelle** s'est installée sur la commune au lieu-dit Vergnes.

Emilie Malard-Fonteyne dispose de deux agréments. Deux enfants sont accueillis actuellement dans cette maison (présence de chiens et chats).

Les deux places seront disponibles à partir du mois de septembre 2025.

Vous pouvez la contacter au : 06 26 09 56 65.

Mail : emilie.malard@gmail.com



ÇA BOUGE A DÉGAGNAC

Décembre ont eu lieu

Vendredi 6 : fêtes des illuminations - vin chaud et chocolat offerts par les élus
Samedi 7 et dimanche 8: vente de Noël aux Aromatiques tropicales
Samedi 7 : atelier décorations de Noël par le Jardin bourian

Janvier

Samedi 18: atelier nichoirs et mangeoires par le Jardin bourian
Samedi 25 : stage d'écovannerie 13h30-17h30 Jardin bourian
Samedi 25 : assemblée générale du Cercle de l'amitié

Février

Samedi 1^{er} : atelier « d'un trésor humide à l'autre » - Jardin bourian
Samedi 1^{er} : repas tartiflette de l'APE à l'Ostal
Samedi 15 : atelier greffe 14h30-16h30 - Jardin bourian
Samedi 22 : stage pratiques agricoles ancestrales - Jardin bourian

Mars

Samedi 1^{er} :soirée comptage des habitants de la mare - Jardin Bourian
Dimanche 2: thé dansant, Cercle de l'amitié, salle des fêtes Salviac
Jeudi 6: assemblée générale de l'association des jardiniers bourians
Samedi 15: repas du Comité des fêtes
Vente de fromages par l'APE

Avril

Mercredi 2 : vente de gâteaux par l'APE pour la cause animale à Salviac
Samedi 5: coque de Pâques par le Cercle de l'amitié
Dimanche 6 : vide-grenier « Les rires bourians », salle des fêtes Dégagnac
Samedi 12: Loto du Comité des fêtes
Samedi 12 : soirée inventaire papillons de nuit à partir de 20h30 - Jardin Bourian

Mai

Samedi 10: atelier découverte des chenilles 14h-17h - Jardin bourian
Fin Mai: voyage avec le Cercle de l'amitié
Vente d'objets personnalisés par l'APE
Samedi 31 : concours de boules Lyonnaises

Juin

Dimanche 1er : allées ouvertes du Jardin bourian
Samedi 7 : trail du Comité des fêtes
Vendredi 13 : Kermesse APE à Dégagnac
Jeudi 19 : pique-nique avec le Cercle de l'amitié
Samedi 28 : 50 ans du Club du Cercle de l'amitié

ETAT CIVIL

Décès	Naissances
Jacques ,Henry, Jean VARGUES le 29 août 2024	Ethan, Loup PAPET COUDERC le 17 septembre 2024
Georgette MENAUGES née LARRIVE le 31 août 2024	Alba, Leïla, Inés BOUSSAC le 30 juin 2024
Marcel, Emile, Edouard TRIVIS le 06 décembre 2024	
Denise, Emilienne BAZILLOU née BAZILLOU le 06 décembre 2024	Mariages
	Benjamin Christian MOLLIER et Sébastien COLAS le 06 juillet 2024
	Annick, Eva, Andrée LAECKMANN et Vincent, Max, Etienne, Marie DELORD le 13 décembre 2024



Joyeuses Fêtes

